

**ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE AERONEF » (ULM)**

**BULLETIN D'ADHESION 2018**

Police N°FR00009800AV17A souscrite auprès d'XL INSURANCE COMPANY SE, Succursale française représentée par Catlin EUROPE SE, France Branch



Date d'effet souhaitée au \_\_\_/\_\_\_/2018 0H00  
 Date d'effet : au plus tôt, sans que cette date soit antérieure à la date figurant sur le cachet de la poste. Date d'expiration : 31/12/2018 24H00



**FORMULAIRE RESERVE AUX CLUBS ET STRUCTURES COMMERCIALES AFFILIES FFPLUM**

**SOUSCRIPTEUR :**

Etes-vous un club ou une structure commerciale LABELLISE\* ?  Oui  Non Si oui, merci d'indiquer le N° de label (obligatoire) : .....

Nom du club/structure commerciale : ..... N° du Club /structure commerciale : .....

Nom du président/ gérant : ..... Prénom : ..... N° adhérent : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Fax : ..... E-mail : .....

PRIME FORFAITAIRE PAR AERONEF A LA DATE DE SOUSCRIPTION						
Période de souscription	ULM SANS PARACHUTE DE SECOURS		ULM AVEC PARACHUTE DE SECOURS			
	Tarif de base		Club ou structure commerciale NON LABELLISE		Club ou structure commerciale LABELLISE* 	
	Monoplace	Biplace	Monoplace	Biplace	Monoplace	Biplace
Du 01/01/2018 au 31/03/2018	320 €	696 €	272 €	591 €	256 €	556 €
Du 01/04/2018 au 30/06/2018	282 €	602 €	239 €	511 €	225 €	481 €
Du 01/07/2018 au 30/09/2018	235 €	508 €	199 €	431 €	188 €	406 €
Du 01/10/2018 au 31/12/2018	188 €	470 €	159 €	399 €	150 €	376 €

\* Labellisé : pour toute information concernant le label fédéral FFPLUM ; contactez la FFPLUM ou connectez-vous sur [www.ffplum.info](http://www.ffplum.info)

**LISTE DES AERONEFS A ASSURER :** Seuls les aéronefs identifiés en France sont assurés. Si votre aéronef est identifié dans un pays limitrophe à la France, merci de contacter AIR COURTAGE pour obtenir le formulaire d'inscription adapté : vous devez vous acquitter des taxes d'assurance applicables au pays d'identification de l'aéronef assuré. ATTENTION : en cas de fausse déclaration, l'assureur serait en droit de refuser sa garantie (L113-8, L113-9 du Code des Assurances)

	Marque	Type	Identification (N° du département + 2 ou 3 lettres)	Configuration	Aéronef équipé de parachute	Prime forfaitaire TTC
1				<input type="checkbox"/> Monoplace <input type="checkbox"/> Biplace	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2				<input type="checkbox"/> Monoplace <input type="checkbox"/> Biplace	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3				<input type="checkbox"/> Monoplace <input type="checkbox"/> Biplace	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4				<input type="checkbox"/> Monoplace <input type="checkbox"/> Biplace	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5				<input type="checkbox"/> Monoplace <input type="checkbox"/> Biplace	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>Mode de règlement :</b>						<b>TOTAL A REGLER</b>
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire à l'ordre de la FFPLUM <input type="checkbox"/> Carte bancaire n° _____ Expire fin : _____ 3 derniers chiffres au dos de la carte : _____						= ..... €

**Signature du propriétaire :**

**Date :**

**OBLIGATOIRE :** Pour pouvoir bénéficier de la garantie Responsabilité Civile Aéronef, chaque personne volant (pilote, instructeur et élève pilote) sur cet aéronef doit être licenciée FFPLUM. Il lui est recommandé de souscrire une assurance Individuelle Accident

**AIR COURTAGE ASSURANCES**

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»  
 Allée des Lilas - BP 70008  
 01155 S<sup>t</sup> VULBAS CEDEX - France  
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00  
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14  
[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

**A RETOURNER A LA FFPLUM : 96 bis rue Marc Sangnier- 94 704 MAISONS ALFORT Cedex**

S.A.R.L. de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145 - Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Talbott 75009 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) Tel + (33) 01 49 95 40 00. Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES - Service Réclamations : BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX  
 Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)